

Mairie de Sainte-Anne-sur-Brivet

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le deux mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe BELLION, Maire.

Présents : Philippe BELLION ; Joël BEAUGEARD ; Jacques BOURDIN ; Claire COURRAUD ; Sophie DE LIL ; Michel FOSSIER ; Christophe GATTEPAILLE ; Marie GAUTIER ; Sylvie GEFFRAY ; David GLOTIN ; Romane GRIÈRE ; Jean-Claude HERMANT ; Karine HERVY ; Hugues LEGENTILHOMME ; Nicolas LEJEUNE ; Adrienne SAGE ; Gilbert UM.

Procuration : Marie JOSSO donne procuration à Karine HERVY.

Secrétaires de séance : Adrienne SAGE et Christophe GATTEPAILLE.

Date de convocation : 25 février 2020

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Approbation du P. V. de la dernière séance du Conseil Municipal : M. le Maire soumet au vote l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 17 février 2020. Celui-ci n'appelant pas d'observations, il est adopté à l'unanimité.

La Commission des Finances s'est réunie le mercredi 26 février 2020 afin d'étudier les questions budgétaires inscrites à l'ordre du jour de cette séance.

1/ TAXES LOCALES 2020 :

M. le Maire présente les bases d'imposition définitives 2019 transmises par les services de l'Etat et rappelle les taux votés en 2019 :

	Vote taux 2019
Taxe d'habitation	19,45%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,41%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,14%

En matière de fiscalité, il a été envisagé, lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le lundi 17 février 2020, de fixer l'imposition pour 2020 aux mêmes taux que ceux votés en 2019, sans modification, qu'il s'agisse des taux de taxe d'habitation ou de taxes foncières.

Conformément à l'avis de la Commission des Finances du mercredi 26 février 2020, Mme Karine HERVY propose donc de reconduire en 2020 les taux votés en 2019.

M. le Maire précise que la collectivité n'a pas reçu les bases d'imposition 2020 à ce jour. Les estimations des recettes fiscales inscrites au projet de budget 2020 reposent donc sur les bases définitives de l'année 2019.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** les taux d'imposition 2020 comme suit :

	Vote taux 2020	Evolution
Taxe d'habitation	19,45%	=
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,41 %	=
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,14%	=

- **Charge** le Maire, ou son représentant, de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux ;
- **Précise** que les recettes afférentes à la présente délibération seront inscrites à l'article 73111 du budget communal.

2/ COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS 2020 :

M. le Maire donne la parole à Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale Déléguée aux Finances, pour présenter les questions budgétaires inscrites à l'ordre du jour de cette séance.

Suite à la réunion de la Commission des Finances du mercredi 26 février 2020, il est proposé au Conseil de valider les montants des cotisations et contributions 2020.

Sur l'article 6281 - concours divers dont cotisations, le montant proposé est fixé à 4 500,00 €. Pour mémoire, le montant prévu en 2019 était de 4 000,00 €.

Le Syndicat mixte d'assainissement du Haut-Brivet (SMAHB) ne sollicite plus de participation financière auprès de la Commune. Dans ces conditions, il n'est pas prévu d'inscrire de crédits budgétaires sur l'article 65548 - contributions aux organismes de regroupement.

Sur l'article 6558 - autres contributions obligatoires, le montant proposé (157 000 €) est en légère hausse par rapport à l'année dernière. Il concerne la participation financière à l'école privée St-Michel,

aux écoles extérieures scolarisant des enfants de Ste-Anne en classe spécialisée et au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de renouveler l'adhésion aux organismes suivants pour l'année 2020,
- **Charge** le Maire, ou son représentant, de procéder au paiement des cotisations et contributions suivantes :

Article 6281 - Concours divers dont cotisations	
Objet	2020
ADIL (Association départementale d'information sur le logement)	754,95 €
Association des Maires de l'Ouest de la Loire-Atlantique	60,00 €
Association Fédérative Départementale des Maires de Loire-Atlantique	778 ,90 €
CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de LA)	160,00 €
POLLENIZ (ex-FDGDON) - Total	1 749,33 €
<i>Lutte collectifs nuisibles (cotisation de base)</i>	599,33 €
<i>Lutte contre les chenilles processionnaires</i>	500,00 €
<i>Lutte contre le frelon asiatique</i>	650,00 €
Fondation du Patrimoine	160,00 €
La Sauvegarde de l'Art Français	30,00 €
TOTAUX	3 693,18 €
	4 500,00 €

Article 6558 - Autres contributions obligatoires	
Objet	2020
Participation au fonctionnement à l'école privée (O.G.E.C.)	155 000,00 €
Frais de fonctionnement écoles extérieures (classes spécialisées)	1 000,00 €
Subvention RASED	500,00 €
TOTAUX	156 500,00 €
	157 000,00 €

- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 de la Commune.

3/ SUBVENTION 2020 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) :

Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale Déléguée aux Finances, propose d'attribuer au CCAS une subvention d'un montant de 1 500,00 € en 2020. Ce montant est identique à celui de la subvention 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Attribue** une subvention de **1 500,00 €** au profit du CCAS au titre de l'année 2020 ;
- **Dit** que cette somme sera inscrite à l'article 657362 du budget primitif 2020 de la Commune.

4/ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, sur rapport de Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale déléguée aux Finances, et avec l'assistance de M. Jean-Marc LE JÉLOUX, secrétaire général de la Mairie,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances du mercredi 26 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif 2020 du budget principal de la Commune, arrêté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, en équilibre, aux montants suivants :
 - Section de fonctionnement :
Dépenses et recettes : **2 878 941,26 €**
 - Section d'investissement :
Dépenses et recettes : **3 880 910,93 €**
- **Valide** le tableau récapitulatif du budget primitif 2020 tel qu'indiqué ci-après



BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET GÉNÉRAL - M14

- SECTION DE FONCTIONNEMENT -					
DEPENSES (mandats de paiement)			RECETTES (titres de recettes)		
N°	Nature	BP 2020	N°	Nature	BP 2020
011	Charges à caractère général	786 800,00	002	Excédent Fonct. reporté (N-1)	807 662,26
012	Charges de personnel	854 500,00	013	Atténuation de charges	12 000,00
014	Atténuation de produits	53 500,00	70	Produits des services du domaine et ventes	144 000,00
65	Autres charges de gestion courante	277 600,00	73	Impôts et taxes	1 154 277,00
66	Charges financières	72 000,00	74	Dotations & participations	710 000,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	75	Autres pds gestion courante	38 000,00
68	Dotation aux Amortissements	0,00	76	Produits financiers	2,00
023	Virement à la section d'investiss.	740 000,00	77	Produits exceptionnels (hors 042)	3 000,00
022	Dépenses imprévues	88 541,26	79	Transferts de charges	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00
Total section		2 878 941,26	Total section		2 878 941,26

- SECTION D'INVESTISSEMENT -					
DEPENSES (mandats de paiement)			RECETTES (titres de recettes)		
N°	Nature	BP 2020	N°	Nature	BP 2020
001	Solde exécution N-1	0,00	001	Excédent Investissement (n-1)	0,00
13	Subvention Investissement (PVR)	0,00	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (n-1)	133 949,66
16	Emprunts et dettes	915 000,00	024	Produits de cession en cours	50 000,00
20	Immobilisations incorporelles	51 000,00	10	Dotations, fds divers réserves (sauf 1068)	110 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors 040)	368 000,00	13	Subvention d'investissement	981 961,27
23	Immobilisations en cours (hors 041)	2 421 744,19	16	Emprunts et dettes assimilés	1 800 000,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	19	Différences sur réalisations	0,00
020	Dépenses Imprévues	50 166,74	20	Immobilisations incorporelles	25 000,00
			21	Immobilisations corporelles	0,00
			23	Immobilisations en cours	40 000,00
			27	Autres immobilisations financières	0,00
040	Opér. d'ordre de transfert entre sections	10 000,00	28	Amortissements des immobilisations	0,00
041	Opérations d'ordre intérieur de la section	60 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	740 000,00
			041	Op. d'ordre intérieur de la section	65 000,00
			040	Op. d'ordre de transfert entre section	0,00
Total section		3 880 910,93	Total section		3 880 910,93

5/ BUDGET ANNEXE « LOGEMENTS LOCATIFS COMMUNAUX » : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Sur rapport de Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale Déléguée aux Finances,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances du mercredi 26 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif 2020 du budget annexe « logements locatifs sociaux », en équilibre, arrêté comme suit au niveau des chapitres :
 - Section de fonctionnement :
Dépenses et recettes : **74 619,52 €**
 - Section d'investissement :
Dépenses et recettes : **14 000,00 €**
- **Valide** le tableau récapitulatif du budget primitif 2020 tel qu'indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE "LOGEMENTS LOCATIFS COMMUNAUX"

DEPENSES		FONCTIONNEMENT			
Article	Intitulé	BP 2020	Article	Intitulé	BP 2020
61	SERVICES EXTERIEURS	40 000,00	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00
615221	Bâtiments	40 000,00	74741	Participation communale	0,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	5 000,00			
63512	Taxes foncières	5 000,00			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000,00 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	40 000,00
6522	Reversement de l'excédent au budget principal	15 000,00	752	Revenus des immeubles	40 000,00
6542	Créances éteintes				
66	CHARGES FINANCIERES	- €			
66111	Intérêts des emprunts (taux variable)	0,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
022	TOTAL OPERATIONS REELLES	60 000,00 €	7788	Produits exceptionnels divers (assurances)	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES	619,52 €		TOTAL OPERATIONS REELLES	40 000,00
023	Virement à la section d'investissement	14 000,00 €	002	Excédent de fonctionnement reporté (n-1)	34 619,52
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	74 619,52 €		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	74 619,52 €

DEPENSES		INVESTISSEMENT			
Article	Intitulé	BP 2020	Article	Intitulé	BP 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1068	Affectation du résultat de fonctionnement (n-1)	0,00
1641	Capital des emprunts	0,00			
165	Dépôts et cautionnements versés	0,00	165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
21	Immobilisations corporelles	14 000,00			
2188	Autres immobilisations corporelles	14 000,00			
020	Dépenses imprévues				
001	Déficit d'investissement reporté (n-1)	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	14 000,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 000,00		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 000,00

6/ BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES PEUPLIERS » : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

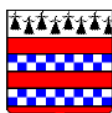
Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale Déléguée aux Finances, rappelle à l'assemblée que la Commune de Sainte-Anne-sur-Brivet dispose d'un budget annexe consacré à l'opération de réalisation du lotissement communal des peupliers. Ce budget annexe est assujéti à la TVA et comporte des comptes de stocks. Il a été créé par délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2019.

Il convient désormais d'adopter le budget primitif 2020 de ce budget annexe.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Karine HERVY,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif 2019 du budget annexe « lotissement des peupliers », en équilibre, arrêté comme suit au niveau des chapitres :
 - Section de fonctionnement : dépenses et recettes établies à **420 728,78 €**
 - Section d'investissement : dépenses et recettes établies à **275 000,00 €**
- **Valide** le tableau récapitulatif du budget primitif 2020 tel qu'indiqué ci-après :



LOTISSEMENT LES PEUPLIERS
BUDGET PRIMITIF 2020 Hors TAXES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Nature	BP 2020	Nature	BP 2020
6015 - Acquisition	0,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	
6045 - Etude	50 000,00		
605- Travaux (50% 2019)	130 000,00	7015 - Vente de terrains	200 000,00
608 - Frais accessoires	10 000,00		
66111 - frais financiers		773 - Produits exceptionnels	25 000,00
Sous-total coût de production	190 000,00	774 - Subvention budget principal	
6522 - Reversement excédent	35 000,00		
65888 - Correction centimes de TVA		60315 - Variation stock de terrains à aménager	
60315 - Variation stock de terrains aménagés			
		796- charges à répartir	10 000,00
7133 - Variation en-cours production de biens	195 728,78	7133 - Variation en-cours production de biens	185 728,78
022 - Dépenses imprévues			
TOTAL	420 728,78	TOTAL	420 728,78

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Nature	BP 2020	Nature	BP 2020
168741 - Communes membres du GFP	89 271,22	001 - Excédent investissement reporté	79 271,22
		168741 - Communes membres du GFP	0,00
		27 - créance (avance budget principal)	
315 - Terrains à aménager		315 - Terrains aménagés	
3351 - Travaux	185 728,78	3351 - Travaux	
3354 - Etudes et prestations de service		3354 - Etudes et prestations de services	
3355 - Travaux		3355 - Travaux	195 728,78
TOTAL	275 000,00	TOTAL	275 000,00

7/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À UNE ASSOCIATION :

M. le Maire et Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale Déléguée aux Finances, exposent la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association « AS Brivet Football ». Cette association prévoit d'organiser un séjour pour des jeunes joueurs du vendredi 29 mai au lundi 1^{er} juin 2020 à Lacapelle-Marival, dans le Lot, à l'occasion d'un tournoi.

Après discussion en Commission des Finances lors de la réunion du mercredi 26 février 2020, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600,00 € à l'association « AS Brivet Football » dans un but d'échanges et d'ouverture entre clubs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « AS Brivet Football » d'un montant de 600,00 € ;

8/ INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE :

Conformément aux délégations données par le Conseil Municipal en application de la délibération du 28 mars 2014, M. le Maire a signé les marchés ci-après :

Objet	Entreprise	Ville (Département)	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Construction nouvelle école - lot 3 gros-oeuvre - avenant n°2	Clément et fils	St-Gildas des-Bois (44)	-3 900,00 €	-4 680,00 €
Construction nouvelle école - lot 6 - étanchéité - avenant n°1	SMAC	Couëron (44)	-6 980,54 €	-8 376,65 €
Construction nouvelle école - lot 14 chauffage plomberie - avenant n°2	AGASSE	Quilly (44)	1 080,01 €	1 296,01 €
Total			-9 800,53 €	-11 760,64 €

INFORMATIONS DIVERSES

- 1- **Nouvelle école** : M. le Maire et M. Jacques BOURDIN, Adjoint à l'Urbanisme, indiquent que le chantier se déroule globalement dans de bonnes conditions. L'entreprise titulaire du lot n°11 - revêtements de sol et faïences est toujours en retard par rapport à son planning.
- 2- **Santé** : M. le Maire fait état de la crise sanitaire liée au coronavirus.
- 3- **Urbanisme** : M. le Maire présente l'inventaire du petit patrimoine de la Commune élaboré par le groupe de travail constitué à cet effet. Cet inventaire devra être intégré au plan local d'urbanisme (PLU).
- 4- **Informatique** : La collectivité étudie la possibilité de procéder à un changement des logiciels comptabilité et cimetière en vue de disposer d'outils de gestion plus performants. Le coût pourrait toutefois être plus élevé. La collectivité a reçu des devis et procède actuellement à leur examen.
- 5- **Voirie et réseaux** : Dans le cadre de la consultation d'entreprises relative aux travaux de voirie rue du Mortier Plat et rue des peupliers, la Commission des marchés a procédé à l'analyse des offres, avec l'assistance du cabinet BCG Géomètres (Savenay - 44), a décidé de retenir les entreprises suivantes et a autorisé le Maire à signer les marchés :
 - Lot 1 : Entreprise CHARRIER pour un montant H.T. de 152 315,46 € (Offre de base et prestations supplémentaires)
 - Lot 2 : Entreprise LANDAIS pour un montant H.T de 80 529,34 € (Offre de base uniquement). La question des branchements d'eaux usées reste à préciser.Le montant des travaux est donc désormais établi à 232 844,80 € H.T.
- 6- **Lotissement communal des peupliers et logement locatif pour seniors** : M. le Maire indique qu'il a résilié la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) passée avec la SARL MATERLO. La collectivité va faire appel à un autre bureau d'études pour poursuivre la mission.
- 7- **Personnel municipal** : Mme Annie DRÉNO, assistante de gestion comptable et ressources humaines, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril 2020.
- 8- **Citoyenneté** : Le 1^{er} tour des élections municipales aura lieu le dimanche 15 mars 2020.
- 9- **Conseil Municipal des Enfants** : Les jeunes élus ont apprécié la visite de l'Assemblée Nationale, à Paris, qui a eu lieu le lundi 24 février 2020.
- 10- **Manifestations, fêtes et cérémonies** : M. le Maire indique que la cérémonie d'inauguration du carré militaire au cimetière est programmée pour le dimanche 14 juin 2020. Celle-ci sera organisée en partenariat avec l'Union Nationale des Combattants (UNC).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h15.

Le Maire

Philippe BELLIOT

Joël BEAUGEARD

Jacques BOURDIN

Claire COURRAUD

Sophie DE LIL

Michel FOSSIER

Christophe GATTEPAILLE

Marie GAUTIER

Sylvie GEFFRAY

David GLOTIN

Romane GRIÈRE

Jean-Claude HERMANT

Karine HERVY

Marie JOSSO

Hugues LEGENTILHOMME

Nicolas LEJEUNE

Adrienne SAGE

Gilbert UM